

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-AUBIN DE MEDOC
LUNDI 3 AVRIL 2017**

L'an deux mil dix sept, le lundi trois avril à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués, se sont assemblés au lieu ordinaire de leurs délibérations, sous la présidence de Monsieur Christophe DUPRAT, Maire.

Etaient présents :

M. Patrick BALLANGER	Mme Maryse GUILHEM
M. Bernard BARBEAU	M. Samuel HERCEK
M. Philippe BOUCHARD	M. Ludovic LACOMBE-CAZAL
Mme Brigitte CHAPELIN	M. Laurent MONESMA
M. Jean-Paul CHERON	M. Michel PATANCHON
M. Jean-Jacques COMBAREL	M. Serge REVOLTE
Mme Josette D'ALMEIDA	Mme Isabelle ROUCHON
M. Claude DESBATS	M. Didier SAINTOUT
M. Christophe DUPRAT	M. André SCHOELL
Mme Catherine ETCHEBER	Mme Denise TARDIEU
M. François GALLANT	M. René VANDELEENE
Mme Isabelle GARROUSTE	Mme Marie-Noëlle VINCENT

Etaient représentés :

M. Patrice CLINQUART représenté par M. Christophe DUPRAT
Mme Céline LESCURE représentée par M. Serge REVOLTE
Mme Béatrice LEVÊQUE représentée par Mme Marie-Noëlle VINCENT
Mme Anne-Marie ROUX représentée par Mme Isabelle GARROUSTE
M. Thierry ESCARRET représenté par M. François GALLANT

Secrétaire de Séance : Mme Marie-Noëlle VINCENT

Date de la convocation : Lundi 27 mars 2017

Nombre de Conseillers en exercice :	29
Présents :	24
Représentés :	5
Excusé :	0
Absent :	0
Votants :	29

Session ordinaire du Conseil Municipal du lundi 3 AVRIL 2017

N°	Ordre du jour	RAPPORTEURS
	Désignation d'un(e) Secrétaire de séance	Monsieur le Maire
	Approbation du compte-rendu du Conseil municipal du 6 mars 2017	Monsieur le Maire
	Urbanisme	
1	Avis de la commune portant sur l'utilité publique du projet de réalisation du BHNS sur la ligne assurant la liaison Saint-Aubin de Médoc/Bordeaux Gare Saint-Jean	Monsieur le Maire
2	Nouvelle définition des fossés et cours d'eau	M. Bernard BARBEAU
	Ressources Humaines	
3	Création de poste	Monsieur le Maire
4	Modification du tableau des effectifs	Monsieur le Maire
	Finances	
5	Travaux d'éclairage public Route de Mounic - demande de subvention auprès de Bordeaux Métropole sous forme d'un fonds de concours	M. Serge REVOLTE
6	Cession d'un terrain communal (pour partie) à M. ORTEGA, apiculteur	M. Bernard BARBEAU
7	Adhésion de la Commune à l'Union Régionale des Collectivités Forestières Aquitaine Limousin Poitou-Charentes (URCOFOR) et la Fédération Nationale des Communes Forestières (FNCOFOR) et leurs réseaux	M. Bernard BARBEAU
8	Vote des taux communaux - impôts directs 2017	Monsieur le Maire
9	Vote du Budget annexe 2017 de l'Espace Villepreux	M. Serge REVOLTE
10	Vote du Budget communal 2017	M. Serge REVOLTE
11	Annexes	

Monsieur le Maire ouvre la séance en proposant Madame Marie-Noëlle VINCENT en qualité de secrétaire de séance et soumet le procès-verbal du lundi 6 mars 2017 pour validation. Celui-ci est adopté à l'UNANIMITÉ.

1 – Avis de la Commune portant sur l'utilité publique du projet de réalisation du BHNS sur la ligne assurant la liaison Saint-Aubin de Médoc/Bordeaux Gare Saint-Jean (Monsieur le Maire)

Le Conseil de Bordeaux Métropole a lancé en 2015 la concertation pour la création d'une ligne de Bus à haut niveau de service (BHNS) d'une longueur d'environ 21 km reliant Saint-Aubin de Médoc à Bordeaux gare Saint Jean.

Cette future ligne de transports en commun, dont la mise en service est prévue à l'horizon 2020, doit permettre de desservir Caudéran, Eysines, Le Haillan, Mérignac, Saint-Médard-en-Jalles et Saint-Aubin de Médoc pour un coût prévisionnel d'investissement d'environ 100 Millions d'euros HT.

Le BHNS se distingue du bus classique par ses infrastructures (plateformes de circulation réservées, priorité aux feux...), son matériel (grande capacité de transport, billetterie en station, meilleur confort...), sa fréquence de circulation élevée et son coût moindre (5 fois moins cher que le tramway).

Un groupement d'experts a mené depuis 2012 des études préliminaires dont le résultat a servi de base à la concertation préalable engagée sur le projet (ouverture le 8 juin 2015 – clôture le 25 septembre 2015).

Deux réunions publiques ont été organisées à l'Espace Villepreux de Saint-Aubin de Médoc le 1^{er} juillet 2015 et le 2 septembre 2015.

Le 25 mars 2016, le Conseil de Bordeaux Métropole a décidé :

- d'approuver le bilan de la concertation
- d'arrêter le projet consistant en la réalisation du bus à haut niveau de services entre Bordeaux gare Saint Jean et Saint-Aubin de Médoc.

Le Conseil de Bordeaux Métropole a décidé le 25 mars 2016 de poursuivre la concertation et de réaliser des études complémentaires.

Pour une meilleure information des administrés, un modèle de bus à haut niveau de services a été exposé et présenté place de l'Eglise le 7 avril 2016, et une nouvelle réunion publique s'est tenue à Saint Aubin de Médoc le 6 octobre 2016 afin d'expliquer et affiner le projet.

Enfin, par délibération du 21 octobre 2016, Bordeaux Métropole a sollicité auprès de Monsieur le Préfet de la Gironde l'ouverture d'une enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique du projet.

L'arrêté préfectoral en date du 9 mars 2017 prescrit la mise en enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique du projet du 3 avril au 5 mai 2017 inclus.

Le projet présenté par Bordeaux Métropole consiste à aménager des voiries existantes, des voies en site propre, des carrefours, des stations équipées de bornes de vente de billets, des parkings, le tout permettant de garantir une vitesse moyenne estimée de 20km/h.

Les études de temps de parcours montrent qu'il sera possible de relier Saint-Aubin de Médoc à la

gare Saint-Jean en 1 heure 03 minutes environ contre environ 1h20 à 1h40 aujourd'hui avec la nécessité de changer de ligne.

Le projet prévoit un terminus partiel à hauteur de Saint-Médard-en-Jalles, avec une desserte de Saint-Aubin de Médoc par un bus toutes les 10 minutes en heure de pointe.

La desserte de Saint-Aubin se fera sur l'axe aujourd'hui emprunté par la Lianes 3+ avec un passage systématique au Lycée Sud Médoc. A ce titre, il est prévu l'aménagement d'un parking-relais (P+R) à hauteur du Lycée Sud-Médoc sur une surface d'environ 1900m² (40 places) dans l'emprise actuelle du parking existant de 140 places, en accord avec les communes de Saint-Médard-en-Jalles, du Taillan-Médoc et de Saint-Aubin de Médoc afin de garantir une offre de service efficace aux habitants arrivant sur la métropole par la « route de Lacanau ».

De manière générale, le BHNS constitue un transport structurant qui viendra compléter efficacement le réseau de tramway de la Métropole. Les prévisions de fréquentation élevées et l'excellent bilan socio-économique qui en découlent soulignent toute la pertinence de ce projet qui devra être opérationnel en décembre 2019 sur l'intégralité de son itinéraire de Saint-Aubin de Médoc (Villepreux) à la Gare Saint-Jean.

De ce qui précède, il est proposé au Conseil municipal de formuler un avis favorable au présent dossier en versant cette délibération aux registres de l'enquête publique actuellement en cours.

Monsieur le Maire : nous vous projetons sur l'écran le tracé tel qu'il est prévu sur Saint-Aubin. Nous avons un départ de Villepreux, du giratoire de la fusée, une station « allée de la Croix Vieille », ensuite une station « Eglise de Saint-Aubin », une station « allée Van Gogh », une station « Lycée Sud Médoc », une station « Euromédoc » et une station « Emile Zola ». Les stations de descente et de montée seront équipées du wifi, de l'information voyageurs, et les stations de montée uniquement seront équipées de distributeurs de titres.

Vous avez dans les documents qui vous ont été remis, des chiffres un peu plus précis. 50% dans la partie urbaine sera en site propre et nous aurons quelques innovations, notamment une voie de bus dédiée aux heures de pointe. L'avenue Général Leclerc à Bordeaux sera réservée aux bus pour entrer dans la ville de 7h à 9h. Il y aura un gain considérable sur le temps de parcours, 1h03 à 1h08 pour aller à la gare Saint-Jean, qui verra la LGV relier en 2h04 Paris ce qui est un plus pour notre ville puisque je vous rappelle que, l'agglomération de Bordeaux étant très attractive, on voit beaucoup de gens arriver de région parisienne. Et le fait d'avoir un lien direct entre Saint-Aubin et Paris avec un seul changement à la gare, c'est quand même un facteur de développement extrêmement intéressant pour notre commune.

Voilà le projet tel qu'il se décrit aujourd'hui, et je vous invite à aller inscrire sur le registre d'enquête tout le bien que vous pensez de ce projet car il faut aussi montrer que Saint-Aubin le veut.

Dès que le pont Jean-Jacques Bosc sera livré, c'est-à-dire début 2020, ce bus pourra aller jusqu'à la salle de l'Arena et donc vous aurez la possibilité depuis Saint-Aubin de pouvoir voir les plus grands spectacles de Bordeaux, je vous rappelle qu'il est prévu que l'Arena accueille 110 spectacles par an.

Donc nous aurons le BHNS et la ligne D qui viendra à Cantinolle, et j'espère qu'un grand nombre de saint-aubinois en profiteront pour leurs déplacements à Bordeaux, qui se feront je pense dans des conditions plus agréables qu'aujourd'hui. Pendant les vacances scolaires, c'est 30 minutes et en période normale, par temps de pluie, c'est 1h35.

Monsieur Didier SAINTOUT : aujourd'hui, il devient urgent pour la métropole que ces transports en commun soient à la hauteur de ses ambitions en terme démographique, augmentation et densification de la population des communes qui la composent. Nous espérons que ce projet de BHNS qui coûtera environ 100 millions d'euros sera ce moyen de transport qui pourra faciliter le quotidien des usagers, donc de limiter l'utilisation de l'automobile et de ses nuisances.

Monsieur le Maire : on est entièrement d'accord Monsieur SAINTOUT.

Monsieur Didier SAINTOUT : ça arrive...

Monsieur le Maire : et quelque chose me dit que ça va se reproduire ce soir, peut-être pas sur tout, mais voilà un sujet qui nous rassemble.

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à l'UNANIMITE.

2 – Nouvelle définition des fossés et cours d'eau (Rapporteur : M. Bernard BARBEAU)

Le territoire de la commune de Saint-Aubin de Médoc est parcouru par 4 ruisseaux : le Monastère Cagareau (ou Cagaraou), la Pudote, le Courmateau et le Mautemps. Ils se déversent dans 2 bassins versants, celui des Jalles de Blanquefort pour les deux premiers et celui de la Jalle de Ludon pour les deux derniers.

Un précédent inventaire les avait classés « cours d'eau ». La Loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages du 8 août 2016 donne une nouvelle définition des cours d'eau et son article L215-7-1 précise : « *constitue un cours d'eau un écoulement d'eaux courantes dans un lit naturel à l'origine alimenté par une source et présentant un débit suffisant la majeure partie de l'année* ».

Compte tenu de ces trois critères cumulatifs, il y a lieu de revoir le classement et la cartographie des cours d'eau qui traversent notre commune.

Après visite sur le terrain, nous demandons le classement suivant :

1. Pour le Monastère Cagareau :
 - existence d'un lit naturel à l'origine
 - pas de source ou de résurgence
 - pas de débit en dehors des périodes de fortes précipitations

Le classement retenu sera « fossé ».

2. Pour la Pudote :
 - existence d'un lit naturel à l'origine
 - pas de source ou de résurgence
 - pas de débit en dehors des périodes de fortes précipitations

Le classement retenu sera « fossé ».

3. Pour le Courmateau :
 - existence d'un lit naturel à l'origine
 - présence de source et de résurgence à partir du chemin du Pont de Chagneau
 - présence d'un débit suffisant et d'une flore aquatique abondante à partir du chemin du Pont de Chagneau

Le classement retenu sera :

- « fossé » : de l'origine jusqu'au chemin du Pont de Chagneau
- « cours d'eau » : à partir du Pont de Chagneau

4. Pour le Mautemps :

- Existence d'un lit naturel à l'origine
- Présence de sources et de résurgences à partir du pont des passes (piste DFCI n°12)
- Présence d'un débit suffisant et d'une flore aquatique abondante à partir du pont des passes (piste DFCI n°12)

Le classement retenu sera :

- « fossé » : de l'origine jusqu'au pont des passes (piste DFCI n°12)
- « cours d'eau » : à partir du pont des passes (piste DFCI n°12)

Par ailleurs, les affluents des différents cours d'eau ou fossés précités seront classés en « fossé ».

Ces dispositions seront portées à connaissance, pour suites à donner, auprès :

- de l'Association des Maires de la Gironde (AMG) ;
- de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer ;
- de Bordeaux Métropole (compétence GEMAPI) ;
- du Bassin versant de l'Artigue et Maqueline ;
- de la Fédération Girondine de DFCI.

Il est demandé au Conseil municipal de valider ces nouvelles propositions de classement.

Monsieur Bernard BARBEAU : juste un petit rappel, l'entretien courant de tous ces fossés et cours d'eau relèvent toujours des riverains qui en sont propriétaires jusqu'au milieu, c'est-à-dire la suppression des feuillages et branches qui empêchent le libre écoulement des eaux. Une précision qui a son importance, pourquoi une différence entre cours d'eau et fossé ? Un cours d'eau est reconnu pour son débit suffisant et nécessite en cas de travaux importants une étude d'impact puis une enquête « Loi sur l'eau », et on s'est rendu compte que le coût de l'enquête était souvent supérieur au coût des travaux. Donc, il nous a fallu en toute objectivité faire cette distinction. Disons que là, on prépare un peu l'avenir, car il y a certes la zone urbaine où des travaux sont faits régulièrement mais il y a aussi la zone naturelle qui nécessite des travaux d'entretien voire des busages et qui pourraient pénaliser en cas de classification non conforme à la réalité du terrain.

Monsieur le Maire : il en va de l'entretien de ces cours d'eau et de ces fossés qui sont indispensables au bon fonctionnement du milieu de Saint-Aubin. Alors tout ce qui est au sud, c'est le bassin versant de la Jalle, tout ce qui est au nord, c'est le bassin versant de la Jalle de Ludon. Et en plus Saint-Aubin se trouve à la limite de la ligne de partage des eaux, c'est-à-dire que les ruisseaux s'en vont vers la Garonne et tout ce qui se trouve avant Saint-Aubin s'en va vers l'océan, ce qui en fait une spécificité. Je vous rappelle que nous étions jusqu'à présent avec le SIJALAG, qui s'occupait de l'entretien sur la partie Sud (Pudote, Cagaraou et le Monastère) et c'est désormais Bordeaux Métropole qui a repris la compétence dans le cadre de la loi MAPTAM. Mais par son intermédiaire, nous sommes adhérents au Syndicat du Bassin Versant Artigue et Maqueline pour la partie Nord. On peut saluer les agents, qui étaient encore SIJALAG, d'avoir fait un gros entretien sur le Cagaraou et le Monastère l'été dernier. Et, par exemple, sur l'opération du PAE des Vignes, on avait prévu deux traversées de pont sur la Pudote, si nous sommes sur des fossés, il suffit simplement de faire une demande d'autorisation, et si nous sommes sur un cours d'eau il faut faire une étude d'impact et une enquête « Loi sur l'eau » et là, comme le disait Monsieur BARBEAU, le pont coûte 4 000 € et les études 6 000€.

Monsieur Bernard BARBEAU : une dernière remarque, je suis un petit peu choqué par le titre de cette loi « Loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages », je livre à votre réflexion ce titre-là. On a l'impression que la biodiversité, la nature et les paysages ont été à un moment donné abandonnés ou laissés entre les mains de certains qui étaient totalement incompétents. Je suis personnellement choqué car je sais que les gens qui détiennent ces

patrimoine-là y font extrêmement attention. Et si l'on protège quelque chose, c'est parce qu'à un moment donné ça existe et si ça existe, c'est parce qu'on y a pensé suffisamment tôt. Le terme de « reconquête » me choque.

Monsieur le Maire : on est sans doute un mauvais exemple pour les énarques et les ministères.

Monsieur Didier SAINTOUT : pour les explications données par Monsieur BARBEAU ce soir et aussi en commission la semaine dernière sur le classement des fossés et cours d'eau, nous faisons confiance en ses grandes connaissances de terrain que nous n'avons pas, pour que ces propositions de classement de nos cours d'eau soient en phase avec l'esprit de cette nouvelle loi.

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à l'UNANIMITE.

3 – Création de poste (Rapporteur : Monsieur le Maire)

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment son article 34,
Vu le décret n°2010-329 du 22 mars 2010, portant dispositions statutaires communes à divers cadre d'emplois des fonctionnaires de catégorie B,
Vu le Décret n°2014-79 du 29 janvier 2014 modifiant divers décrets relatifs à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie B de la fonction publique territoriale,
Vu le Décret n°2016-594 du 12 mai 2016 portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale,
Vu le Décret n°2016-601 du 12 mai 2016 modifiant le décret n°2010-330 du 22 mars 2010 fixant l'échelonnement indiciaire applicable aux membres des cadres d'emploi régis par le décret n°2010-329 du 22 mars 2010 portant dispositions statutaires communes à plusieurs cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale,

Considérant le dispositif d'avancement de grade (dispositif « promu-promouvables ») sous réserve de l'avis de la CAP,

Considérant le tableau des effectifs,

Le Conseil municipal propose :

- la création au tableau des effectifs de la commune à compter du 1^{er} juillet 2017 d'un poste de rédacteur principal de 2^{ème} classe ;
- l'inscription des crédits correspondants au budget de la Commune.

Monsieur le Maire : il s'agit d'une promotion pour un agent de la commune.

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à l'UNANIMITE.

4 – Modification du tableau des effectifs (Rapporteur : Monsieur le Maire)

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment ses articles 34, 79 et 80,
Vu le décret n°2010-329 du 22 mars 2010, portant dispositions statutaires communes à divers cadre d'emplois des fonctionnaires de catégorie B,
Vu le Décret n°2014-79 du 29 janvier 2014 modifiant divers décrets relatifs à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie B de la fonction publique territoriale,
Vu le Décret n°2016-594 du 12 mai 2016 portant dispositions statutaires communes à divers cadres

d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale,

Vu le Décret n°2016-601 du 12 mai 2016 modifiant le décret n°2010-330 du 22 mars 2010 fixant l'échelonnement indiciaire applicable aux membres des cadres d'emploi régis par le décret n°2010-329 du 22 mars 2010 portant dispositions statutaires communes à plusieurs cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale,

Considérant le tableau des effectifs en cours,

Emplois/Grades	Nombre actuel	Modifications	Date d'effet	Temps de travail
FILIERE ADMINISTRATIVE				
Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	0	1	01/07/2017	Temps complet
Rédacteur	5	4	01/07/2017	Temps complet

Il est demandé au Conseil municipal :

- d'accepter les modifications du tableau des effectifs à compter du 01/07/2017
- d'annoncer que les crédits nécessaires seront inscrits au chapitre 012 du budget,
- de charger Monsieur le Maire de la mise en œuvre de cette décision.

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à l'UNANIMITE.

**5 – Travaux d'éclairage public Route de Mounic – demande de subvention auprès de Bordeaux Métropole sous forme d'un fonds de concours
(Rapporteur : M. Serge REVOLTE)**

Bien que les éléments constitutifs de l'éclairage public soient considérés comme des accessoires du domaine public routier, le législateur a exclu du champ de la compétence « voirie » ces équipements qui demeurent donc de compétence communale.

A l'occasion de l'aménagement du giratoire Route de Mounic, prévu dans le cadre du PAE Les Vignes, il s'avère nécessaire dans un souci de cohérence, mais aussi pour coordonner les interventions, optimiser les investissements publics et limiter la gêne des riverains et des usagers, que la commune assure conjointement les travaux d'éclairage public. Dans ce contexte, responsable de l'aménagement des espaces publics et plus particulièrement des espaces viaires, Bordeaux Métropole a été sollicitée par la commune pour participer financièrement à la réalisation des ouvrages d'éclairage public.

C'est pourquoi il est aujourd'hui proposé un conventionnement entre la commune et Bordeaux Métropole afin d'arrêter les modalités de versement d'un fonds de concours pour réaliser les équipements d'éclairage public dans le cadre de l'aménagement général de la voie par la Métropole. Cette contribution est prévue par l'article L.5215-26 du CGCT et par la délibération communautaire du 27 mai 2005.

Ainsi, la commune sollicite auprès de Bordeaux Métropole le versement d'un fonds de concours plafonné à 50% du coût prévisionnel HT des travaux, hors subvention, comprenant la mise en place des gaines, massifs de fondation, cablettes de l'éclairage public, passage des câbles et branchements, socles et candélabres.

Le coût prévisionnel ayant été estimé à 27 164,60 € HT, le montant du fonds de concours est donc plafonné à 13 582,30 € HT.

Ce montant pourra être ajusté au vu des dépenses réellement exposées, ainsi que des candélabres choisis par la commune.

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention avec Monsieur le Président de Bordeaux Métropole pour l'octroi de ce fonds de concours.

Monsieur le Maire : ce sont les travaux du PAE des Vignes qui ont démarré avec le giratoire de la route de Cujac et le giratoire de la route de Mounic. Celui de la route de Cujac est sur une voie de catégorie 3, donc nous n'avons pas droit au fonds de concours mais pour celui de la route de Mounic et de Louens on y a droit car on est en voie de catégorie 2.

Enfin puisque l'on parle de voirie, depuis le 1^{er} avril, il n'y a plus de routes départementales sur Saint-Aubin car l'intégralité des voiries sont désormais propriété de Bordeaux Métropole. Donc on ne parle plus de route départementale 211, 212 et 1215 mais on parle de la route de Lacanau, de Castelnau et de Louens. Alors, pour nous, c'est plus facile car ça nous fait un interlocuteur de moins mais il faut que les services de Bordeaux Métropole se réorganisent un petit peu pour assurer le même service. On aura l'occasion, je pense, d'y revenir.

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à l'UNANIMITE.

**6 – Cession d'un terrain communal (pour partie) à M. Ortega, apiculteur professionnel
(Rapporteur : M. Bernard BARBEAU)**

Monsieur Stéphane ORTEGA, apiculteur professionnel, est propriétaire d'une parcelle cadastrée A150 située à l'angle de la route de Castelnau et d'une passe communale. Il a obtenu un permis de construire afin de réaliser sur son terrain des bâtiments d'exploitation apicole, activité conforme à la réglementation de la zone naturelle du PLU.

Pour accéder à son terrain, M. ORTEGA doit actuellement emprunter la passe et traverser une partie d'un terrain communal cadastré A151.

Dans un souci de simplification en terme d'accessibilité à son terrain, M. ORTEGA a fait part à la commune de son souhait d'acquérir une partie de la sur-largeur de la parcelle A151 (devenue A 595), d'une superficie de 674m².

De plus, afin d'obtenir un tracé cohérent des deux parcelles, M. ORTEGA a proposé de céder à la commune 13m² de sa parcelle A150 (devenue A 594).

Il convient de préciser que cette proposition n'altère en rien la capacité de desserte de la passe communale.

Après avis de France Domaine, il a été convenu un montant forfaitaire de 500 € net vendeur pour la totalité de cette transaction dont devra s'acquitter M. ORTEGA.

Il est proposé au Conseil municipal :

- de céder une partie du terrain communal A151 (parcelle nouvellement cadastrée A 595), d'une superficie de 674m² et d'acquérir une partie de la parcelle A150 (nouvellement

cadastrée A 594) d'une superficie de 13m². La cession, d'un montant forfaitaire de 500 euros net vendeur, est à la charge de M. ORTEGA ;

- de dire que les frais, droits et honoraires occasionnés par cette opération seront à la charge de M. ORTEGA.
- d'autoriser Monsieur le Maire ou en son absence son représentant légal à signer l'acte de vente ainsi que tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération ;
- de préciser que conformément à l'article 11 de la loi n°956-127 du 8 février 1995 et à la circulaire ministérielle du 12/02/1996, cette opération sera inscrite au bilan annuel de la politique foncière ainsi qu'au tableau annuel des cessions-acquisitions de la commune en vue de leur annexion au compte administratif de l'exercice concerné.

Monsieur Bernard BARBEAU : on a été amené à négocier cette transaction pour éviter un accès supplémentaire sur la route de Castelnau. Il aurait pu sortir sur cette route, ce qui était dangereux, donc on a préféré négocier avec lui un accès direct par la passe communale. Cela permet aussi de redresser quelques limites, qui par moment n'ont pas des formes très logiques.

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à l'UNANIMITE.

**7 – Adhésion à l'Union Régionale des Collectivités Forestières Aquitaine Limousin Poitou-Charentes (URCOFOR) et la Fédération Nationale des Communes Forestières (FNCOFOR) et leur réseaux
(Rapporteur : M. Bernard BARBEAU)**

La Commune de Saint-Aubin de Médoc, déjà adhérente à l'Association Départementale des Communes Forestières de la Gironde, peut adhérer à l'Union Régionale des Collectivités Forestières Aquitaine Limousin Poitou-Charentes (URCOFOR). Cette adhésion d'un montant de 20 euros sera totalement prise en charge par l'Association Départementale des Communes Forestières de la Gironde.

Cette adhésion à l'URCOFOR fait obligation d'adhérer à la Fédération Nationale des Communes Forestières (FNCOFOR).

Les statuts de la FNCOFOR ont pour objet :

- la défense des intérêts, et la mise en valeur des forêts des collectivités locales et de leurs territoires sur toute la région Aquitaine Limousin Poitou-Charentes ;
- la création de liens de solidarité entre les personnes morales ou physiques adhérentes ;
- l'étude et la mise en œuvre de toutes les actions concernant les forêts et espaces naturels des collectivités et des autres membres adhérents, leur prise en compte des politiques de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'emploi, la valorisation et la commercialisation des produits ligneux et non ligneux de la forêt à la protection de l'environnement, à la satisfaction des besoins sociaux et l'étude des possibilités de rémunération des services rendus par les forêts.

La collectivité peut adhérer par le versement d'une cotisation annuelle unique s'élevant à 50 € à l'UNCOFOR.

Les communes forestières en chiffres représentent :

- 5 000 collectivités adhérentes à la FNCOFOR,
- 60% de la surface des forêts communales,
- 10 unions régionales,
- 50 départements organisés en associations,

- 80 ans au service des élus.

Il existe un réel intérêt pour la commune de Saint-Aubin de Médoc d'adhérer à ces deux entités pour toute question relevant de l'espace forestier et de la filière bois car l'URCOFOR et la FNCOFOR peuvent mobiliser un réseau de partenaires selon les besoins exprimés.

Il est demandé au Conseil municipal :

- d'autoriser l'adhésion de la commune de Saint-Aubin de Médoc à l'Union Régionale des Collectivités Forestières Aquitaine Limousin Poitou-Charentes (URCOFOR) et à la Fédération Nationale des Communes Forestières (FNCOFOR) et d'en respecter leurs statuts ;
- de payer à la FNCOFOR une cotisation annuelle correspondant à cette adhésion, fixée actuellement à 50 € ;
- de charger Monsieur le Maire de signer tout document nécessaire relatif à la présente délibération ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à engager les crédits et mandater le montant de l'adhésion.

Monsieur le Maire : je pense qu'il est toujours bon d'adhérer à ce type d'organisme, nous sommes quand même une commune forestière, cela ne reste plus à démontrer. De temps en temps, il nous arrive, à la grande joie de Serge REVOLTE, de vendre un peu de bois, d'être conseillé sur le fonctionnement. Cela me semble nécessaire de travailler en étroite collaboration avec les autres communes alentours ou plus éloignées.

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à l'UNANIMITE.

**8 – Vote des taux communaux – Impôts directs 2017
(Rapporteur : Monsieur le Maire)**

Comme chaque année, il convient de voter les taux des trois taxes locales relevant de la compétence communale, c'est-à-dire la taxe d'habitation, la taxe sur le foncier bâti, et la taxe sur le foncier non bâti.

Monsieur le Maire expose que suite à la transmission par les services préfectoraux de la notification des bases d'impositions 2017 (état 1259), il est demandé au Conseil municipal de voter les taux ci-dessous (identiques à ceux de 2016) qui ont été présentés lors de la Commission des Finances le 27 mars 2017 et dont le produit fiscal pour la Commune s'élèvera à 5 351 764 €.

TAXES	BASES D'IMPOSITION	TAUX EN %	PRODUITS FISCAUX EN €
HABITATION	14 871 000	21,65	3 219 572
FONCIER BATI	8 641 000	24,20	2 091 122
FONCIER NON BATI	73 300	56,03	41 070
Total produit fiscal 2017			5 351 764

Monsieur le Maire : pour vous donner l'explication la plus complète, les bases d'imposition augmentent de 0,4%, chiffre le plus bas que nous ayons connu depuis au moins les 20 dernières années. Et, les taux n'augmentant pas, la recette supplémentaire vient de l'arrivée des nouveaux habitants. Nous avons eu une Commission Communale des Impôts Directs la semaine dernière, qui a rajouté un certain nombre de constructions non déclarées. Alors, je vous rassure il ne s'agit pas de maisons mais quelques piscines ou abris de certains habitants qui sont certainement atteints de phobie administrative et qui ont oublié de déclarer aux services fiscaux. Tout cela a été rétabli.

Monsieur Didier SAINTOUT : après deux années d'augmentation importante des taux communaux, près de 15% en deux ans, dont les recettes supplémentaires auront surtout servi à combler le déficit

budgétaire plutôt qu'à financer de nouveaux investissements. Cette année de pause dans les augmentations d'impôt sera une très bonne nouvelle pour les saint-aubinois et les saint-aubinoises.

Monsieur le Maire : alors juste une chose Monsieur SAINTOUT, l'augmentation des impôts a servi à financer l'investissement. Puisque le déficit budgétaire n'était généré que parce qu'il y avait eu des investissements, ce n'était pas des charges de fonctionnement mais d'investissement. C'est-à-dire que les 14 millions d'euros d'investissement qui ont été faits, ils ont été payés en partie par ces hausses d'impôts. Et comme maintenant nous n'en n'avons plus besoin, car nous avons digéré ces investissements, on n'augmente pas les impôts.

Monsieur Didier SAINTOUT : vous parlez des anciens investissements, pas de ceux qui étaient prévus durant ce mandat-là ?

Monsieur le Maire : Monsieur SAINTOUT, vous savez, c'est à la fin de la foire que l'on compte ce que l'on a gagné ou pas. Donc, nous aurons entre le mois de janvier et le mois de mars 2020 l'occasion de débattre sur ce qui a été fait ou pas fait. Là on est à mi-mandat, notre premier objectif était l'assainissement des finances et le prochain sera de faire ce que nous pouvons faire. Mais, vous savez, les anciens investissements, ils sont nécessaires pour le quotidien des habitants. Aujourd'hui la crèche, l'école Jean de la Fontaine, l'Espace Villepreux, la cuisine centrale tout cela sert au quotidien et surtout nous permet d'envisager l'avenir sans avoir à reconstruire tout ça, on pourra se concentrer sur d'autres équipements.

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à l'UNANIMITE.

9 – Vote du Budget annexe 2017 de l'Espace Villepreux (Rapporteur : M. Serge REVOLTE)

M. Serge REVOLTE présente au Conseil Municipal le projet de budget primitif 2017 ci-joint qui prend en compte les prévisions chiffrées qui découlent du débat d'orientations budgétaires présentées en conseil municipal du 23 janvier 2017.

Il est demandé au conseil municipal de voter le budget par chapitre en section de fonctionnement et d'investissement.

Monsieur Serge REVOLTE :

Comme nous l'avons vu lors de nos Orientations Budgétaires en séance le 23 Janvier dernier, et en Commission Finances le Lundi 27 Mars, il n'y aura pas de grands changements par rapport à l'année précédente, quant au fonctionnement des activités commerciales, associatives et locatives de nos entreprises fidèles et d'autres. Si ce n'est un certain nombre d'interrogations quant au contexte électoral, s'agissant de réformes de fond envisagées en direction des entreprises après les élections présidentielles et législatives en mai et juin prochain, donc à suivre...

Les grandes masses du Budget primitif 2017 :

En Dépenses et Recettes de Fonctionnement et d'Investissement, ce budget 2017 s'inscrit à hauteur de 348 259,22 €, étant précisé que nous reprenons pour plus de visibilité, les soldes d'exécution de l'exercice précédent en dépenses d'investissement, les Restes à réaliser, et le résultat de l'exercice 2016.

DEPENSES FONCTIONNEMENT

Page 1

Par chapitre, nous avons – propositions nouvelles :

Chapitre 011 - Charges à caractère général :148 900 €

Soit 74,9 % des dépenses réelles de gestion, contre 83,5% inscrites au Budget 2016, et 82,6% par rapport au réel 2016.

Vous avez au regard de ce montant les articles qui totalisent ses dépenses, étant précisé que nos coûts d'exploitation, certes maîtrisés (frais liés à l'approvisionnement en énergie, en eau, les contrôles périodiques de conformité, les coûts d'entretien et de maintenance terrain et bâtiments), représentent 47 % de nos charges à caractère général (52,7% en 2016).

Chapitre 012 - Charges de Personnel : 50 000 €

Soit 25 % des dépenses.

Nous les budgétisons en augmentation par rapport à 2016 compte tenu, d'une part de l'augmentation du point d'indice d'1,20 %, la refonte du régime indemnitaire, notre participation à la protection sociale, les assurances du personnel, comme pour l'ensemble des agents de la collectivité, et d'autre part de la revalorisation des temps de travail de nos deux agents suite à l'accroissement des activités commerciales.

Chapitre 042 - Opérations d'ordre entre sections: 4 800 €

Ce sont les amortissements de l'exercice que nous inscrivons au Budget 2017, en augmentation par rapport à l'exercice précédent.

In fine, cela donne un total de Dépenses de Fonctionnement, que nous prévoyons à hauteur de 203700 €.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Page 2

Par chapitre – propositions nouvelles :

Chapitre 70 - Ventes de produits fabriqués, prestations de services : 10 000 €

Il s'agit de la provision pour charges locatives incombant à nos locataires, donc récupérables.

Chapitre 74 - Dotations et Participations : 14 945 €

Il s'agit d'une éventuelle participation financière de la commune sous forme de subvention à l'effet d'équilibrer le compte d'exploitation de l'exercice 2017, qui rappelons-le n'a jamais été utilisée depuis les 5 derniers exercices.

Chapitre 75 - Autres Produits de Gestion courante : 174 000 €

Soit 83,8 % des recettes réelles de gestion.

- Article 752 - Revenus des Immeubles : 74 000 €

Ce sont les montants des loyers (hors charges) que nous devrions percevoir en 2017 de nos locataires, montant que nous budgétisons quasiment à l'identique 2016.

- Article 758 - Produits divers de gestion courante :100 000 €

C'est l'activité commerciale de l'Espace Villepreux. La prudence nous amène à prévoir une évolution de notre chiffre d'affaires en hausse de 18 % par rapport au budget primitif 2016 mais quasiment à l'identique réalisé en 2016.

Chapitre 77 - Produits exceptionnels : 100 €

Montant que nous inscrivons à titre prévisionnel, dans le cadre de remboursements d'éventuels sinistres.

Chapitre 042 - Opérations d'ordre entre section : 4 655 €

Ce sont à hauteur de 97%, des travaux en régie, essentiellement des travaux de remise en état d'une partie de nos locaux, peinture de murs et de plafonds.

Ce qui donne un total de Recettes de Fonctionnement que nous prévoyons à hauteur de 203 700 €.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Page 3 – propositions nouvelles :

Chapitre 23 - Immobilisations en cours : 5 000 €

Nous prévoyons la réfection de sols côté Maison des Associations (Salle Colombus), mais aussi s'agissant d'un actif immobilier repris au bilan de la commune, les investissements suivants seront financés dans le cadre du Budget Communal. Découlant de nos orientations budgétaires, il s'agit de :

- L'étude d'un diagnostic de sécurité au regard des activités déployées,
- Poursuivre le remplacement des ouvrants avec volets roulants (salles Colombus, Onyx, l'office, toilettes) dans le cadre d'une tranche ferme en 2017,
- Salles Ariane, Aster, Saphir, bureaux administratifs en 2018,

Chapitre 040 - Opérations d'ordre entre section : 4 655 €

Ce sont essentiellement les travaux en régie tels que je vous les ai définis tout à l'heure budgétés en Recettes de fonctionnement.

Chapitre 041 - Opérations patrimoniales : 44 800 €

Opération d'ordre de dépense budgétaire sans aucun décaissement, s'agissant de travaux et/ou d'équipements réalisés sur immobilisations, que nous intégrons à l'actif de la commune.

Voilà pour les Dépenses d'investissements 2017 que nous budgétisons à hauteur de 54 455 €.

RESTES à REALISER au 31 Décembre 2016 reportés en 2017 :

Seulement en dépenses en section d'Investissement pour 596,57 €, c'est une dépense engagée l'année dernière pour des travaux d'éclairage public.

D 001 - Solde négatif de la Section INVESTISSEMENT au 31 Décembre 2016, reporté : 89 507,65 €

Il s'agit du Résultat de clôture déficitaire cumulé de l'exercice 2016 que nous reprenons au Budget primitif 2017, comme nous l'avons vu en séance le 6 Mars dernier.

Voilà pour les Dépenses d'investissements 2017 cumulées que nous budgétisons à hauteur de 144 559,22 €.

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Page 4 – propositions nouvelles :

Chapitre 13 - Subventions d'Investissement « Equipement » : 50 000 €

Nous budgétisons une subvention d'investissement en faveur de l'Espace VILLEPREUX dans le cadre de la réalisation du programme d'investissements pluri-annuel que nous avons vu tout à l'heure en dépenses d'investissement.

Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées : 20 695,44€

Nous inscrivons ce montant au Chapitre Emprunts en équilibre du plan de financement de la Section Investissement, étant précisé que nous ne portons aucun emprunt à l'Espace Villepreux.

Chapitre 10 - Immobilisations corporelles : 24 263,78€

Nous reprenons au Budget 2017 le Résultat de la Section de Fonctionnement que nous avons affecté en Recettes d'investissement, conformément à l'affectation des résultats que nous avons vu en séance le 6 Mars dernier.

Chapitre 040 - Opérations d'ordre entre section : 4 800 €

Ce sont les amortissements des immobilisations que nous affectons en Recettes d'investissement.

Chapitre 041 - Opérations patrimoniales : 44 800 €

C'est la contrepartie des Opérations d'ordre que nous avons vu tout à l'heure en dépenses, que nous affectons en recettes.

Ce qui donne un total de 144 559,22 € en Recettes d'Investissement.

Monsieur Didier SAINTOUT : comme vous l'avez dit en introduction, on retrouve à peu près le même budget Villepreux que celui de 2016, donc pour nous pas d'observations particulières. Puisque le budget est identique, notre vote sera identique et nous nous abstiendrons pour l'ensemble de ce budget.

Monsieur le Maire : ce budget est le premier où les lourds investissements seront portés sur le budget communal, ceci a été vu avec les services fiscaux. Ensuite, on a une augmentation du temps de travail des agents dévolus à l'Espace Villepreux, car l'activité commerciale augmentant il est tout à fait logique que ça s'adapte en fonction du travail fait. J'en profite pour rendre hommage au personnel de l'Espace Villepreux, nous avons du personnel aussi bien au service des entreprises mais aussi des associations qui font bénéficier à tous ces utilisateurs du meilleur service possible. Ils savent s'adapter en termes de contraintes horaires, d'aménagement et je n'ai pas eu à cet instant de retours disant que nos services n'étaient pas appropriés mais au contraire plutôt des compliments. Et l'environnement de cet Espace Villepreux nous a provoqué quelques signatures de contrats intéressants.

Je voudrais aussi dire que cette année nous avons fêté les 10 ans de l'acquisition. Alors, il s'est passé beaucoup de chose en 10 ans, on aura sans doute l'occasion d'y revenir, mais la chose la plus importante est que l'Espace Villepreux est à moitié payé. Nous avons fait un emprunt de 20 ans et nous en avons remboursé la moitié, cela veut dire que dans 10 ans l'intégralité de cet investissement sera fait. Je vous rappelle qu'il a été en partie financé par la création d'un lotissement communal « Le Parc de Villepreux » qui a généré de jolies recettes, d'ailleurs nous avons pu également agrandir le cimetière. Et l'on s'aperçoit aujourd'hui que l'on n'aurait pas été en mesure de faire face à nos obligations sans ça. Donc, ça nous permet également de faire des manifestations comme c'était d'ailleurs le cas samedi soir.

Les fameux 596 € en restes à réaliser peuvent paraître une toute petite somme mais cela peut nous faire faire beaucoup d'économies car grâce à ces 596€ nous avons mis un système qui nous permet d'arrêter l'éclairage public de l'Espace Villepreux le week-end avec une horloge électronique. Et comme cela a été fait à la Bergerie il y a un interrupteur qui permet de mettre l'éclairage si besoin. Donc au bout du compte, nous ferons une réelle économie sur la facture d'électricité.

Quand on aura terminé les ouvrants, on s'attaquera aux luminaires intérieurs pour passer au Led.

Monsieur René VANDELEENE : au niveau de l'Espace Villepreux, l'achat a été une superbe opération et surtout pour l'utilisation. Serge REVOLTE nous parle parfois des cafés, croissants, etc., mais je vais vous parler des salles pour une association qui est la mienne, « Les raisins verts de Saint-Aubin de Médoc » :

- La salle Colombus : 2 fois par semaine, nous avons 80/100 personnes, les mercredi et jeudi après-midi,
- La salle Concorde : 1 fois par semaine, le jeudi après-midi,
- La salle Ariane : 1 fois par semaine, le jeudi après-midi.

Nous avons un bureau à l'année, nous avons une fois par an la Bergerie, avec même l'allée des Platanes puisque nous y faisons notre repas champêtre et où 120 personnes profitent de l'Espace Villepreux.

Nous avons 300 adhérents avec 5 à 6% d'extérieurs qui sont parrainés par des saint-aubinois, et nous profitons de l'Espace Villepreux à fond, tout au long de l'année, puisque nous arrêtons que la 1^{ère} semaine de juillet et nous reprenons la dernière semaine d'août.

Alors, merci aussi pour la salle Hermès et la salle Topaze qui permettent à nos adhérents de présenter des conférences, des diaporamas.

Monsieur le Maire l'a déjà dit, je voudrais remercier aussi le personnel de l'Espace Villepreux : Yves Huez, Nathalie BONIFAIT, Olivier ROUGÉ, les services techniques qui sont toujours présents lors des manifestations auxquelles nous participons comme le repas champêtre, le Téléthon, l'Omelette Pascale et aussi le loto. Merci aussi à Marie-Noëlle VINCENT, en charge des associations, pour son accompagnement très proche et son implication auprès des associations. Remerciements aussi au Conseil municipal pour la subvention qu'ils vont nous accorder.

Donc, heureusement que l'on a l'Espace Villepreux car je ne sais pas ce que l'on ferait. Alors, merci à Monsieur le Maire, au Conseil municipal, merci à tous.

J'oubliais, nous avons aussi le terrain de pétanque tous les mardis après-midi, où nous avons 25 à 30 personnes.

C'est important pour les associations, c'est important pour les saint-aubinois.

Monsieur le Maire : merci, vous pouvez constater que les Raisins verts sont dans toutes les salles ! Le jeudi on pourrait changer le nom et mettre Raisins verts à la place de l'Espace Villepreux !

C'est bien, et encore une fois c'est fait pour ça. Moi je suis content lorsque j'arrive à l'Espace Villepreux de voir qu'il y a du monde partout.

En tout cas, merci pour ces remerciements, d'autres associations pourraient également faire part de leur satisfaction, et tout ce que l'on ne voit pas, avec toutes les assemblées générales de lotissement.

C'est aussi un confort pour ces associations.

Section de Fonctionnement

Dépenses :

Dépenses de gestion courante :

Chapitre 011 - Charges à caractère général : **148 900,00 €**

Vote : **Les conclusions mises aux voix sont ADOPTEES par 27 voix « POUR » et 2 «ABSTENTIONS» (M. Ludovic LACOMBE-CAZAL, M. Didier SAINTOUT).**

Chapitre 012 – Charges de personnel : **50 00,00 €**

Vote : **Les conclusions mises aux voix sont ADOPTEES par 27 voix « POUR » et 2 «ABSTENTIONS» (M. Ludovic LACOMBE-CAZAL, M. Didier SAINTOUT).**

Dépenses d'ordre :

Chapitre 042 – Opérations d'ordre entre sections : **4 800,00 €**

Vote : **Les conclusions mises aux voix sont ADOPTEES par 27 voix « POUR » et 2 «ABSTENTIONS» (M. Ludovic LACOMBE-CAZAL, M. Didier SAINTOUT).**

Total des dépenses de Fonctionnement : 203 700,00 €

Recettes :

Recettes de gestion courante :

Chapitre 70 – Produits services, domaine et ventes diverses : **10 000,00 €**

Vote : **Les conclusions mises aux voix sont ADOPTEES par 27 voix « POUR » et 2 «ABSTENTIONS» (M. Ludovic LACOMBE-CAZAL, M. Didier SAINTOUT).**

Chapitre 74 – Dotations et participations : **14 945,00 €**

Vote : Les conclusions mises aux voix sont ADOPTEES par 27 voix « POUR » et 2 «ABSTENTIONS» (M. Ludovic LACOMBE-CAZAL, M. Didier SAINTOUT).

Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante : 174 000,00 €

Vote : Les conclusions mises aux voix sont ADOPTEES par 27 voix « POUR » et 2 «ABSTENTIONS» (M. Ludovic LACOMBE-CAZAL, M. Didier SAINTOUT).

Recettes exceptionnelles :

Chapitre 77 – Produits exceptionnels : 100,00 €

Vote : Les conclusions mises aux voix sont ADOPTEES par 27 voix « POUR » et 2 «ABSTENTIONS» (M. Ludovic LACOMBE-CAZAL, M. Didier SAINTOUT).

Recettes d'ordre

Chapitre 042 – Opérations d'ordre entre sections : 4 655,00 €

Vote : Les conclusions mises aux voix sont ADOPTEES par 27 voix « POUR » et 2 «ABSTENTIONS» (M. Ludovic LACOMBE-CAZAL, M. Didier SAINTOUT).

Total des recettes de Fonctionnement : 203 700,00 €
--

Section Investissement

Dépenses :

Dépenses d'équipement :

Chapitre 23 : Immobilisations en cours : 5 000,00 €

Vote : Les conclusions mises aux voix sont ADOPTEES par 27 voix « POUR » et 2 «ABSTENTIONS» (M. Ludovic LACOMBE-CAZAL, M. Didier SAINTOUT).

Restes à Réaliser N-1 : 596,57 €

Dépenses d'ordre :

Chapitre 040 : Opérations d'ordre entre sections : 4 655,00 €

Vote : Les conclusions mises aux voix sont ADOPTEES par 27 voix « POUR » et 2 «ABSTENTIONS» (M. Ludovic LACOMBE-CAZAL, M. Didier SAINTOUT).

Chapitre 041 : Opérations patrimoniales : 44 800,00 €

Vote : Les conclusions mises aux voix sont ADOPTEES par 27 voix « POUR » et 2 «ABSTENTIONS» (M. Ludovic LACOMBE-CAZAL, M. Didier SAINTOUT).

D 001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé N-1 : 89 507,65 €

Total des dépenses d'investissement : 144 559,22 €

Recettes :

Recettes d'équipement :

Chapitre 13 – Subventions d'investissement : 50 000,00 €

Vote : Les conclusions mises aux voix sont ADOPTEES par 27 voix « POUR » et 2 «ABSTENTIONS» (M. Ludovic LACOMBE-CAZAL, M. Didier SAINTOUT).

Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées : 20 695,44 €

Vote : Les conclusions mises aux voix sont ADOPTEES par 27 voix « POUR » et 2 «ABSTENTIONS»

(M. Ludovic LACOMBE-CAZAL, M. Didier SAINTOUT).

Recettes financières :

Chapitre 1068 – Excédent de fonctionnement capitalisés : **24 263,78 €**

Recettes d'ordre :

Chapitre 040 – Opération d'ordre entre sections : **4 800,00 €**

Vote : **Les conclusions mises aux voix sont ADOPTEES par 27 voix « POUR » et 2 «ABSTENTIONS»**
(M. Ludovic LACOMBE-CAZAL, M. Didier SAINTOUT).

Chapitre 041 : Opérations patrimoniales : **44 800,00 €**

Vote : **Les conclusions mises aux voix sont ADOPTEES par 27 voix « POUR » et 2 «ABSTENTIONS»**
(M. Ludovic LACOMBE-CAZAL, M. Didier SAINTOUT).

Total des recettes d'investissement : 144 559,22 €

**Le budget en fonctionnement et en investissement est adopté pour un montant total de
348 259,22 €**

10 – Vote du Budget Primitif communal 2017 (Rapporteur : M. Serge REVOLTE)

M. Serge REVOLTE présente au Conseil municipal le projet du Budget Primitif communal 2017 ci-joint qui prend en compte les prévisions chiffrées qui découlent du débat d'orientations budgétaires présentées en conseil municipal le 21 janvier 2017.

Il est demandé au Conseil municipal de voter le budget par chapitre en section de fonctionnement et par opération en section d'investissement.

Pour le chapitre 65 « Autres charges de gestion courante », un vote spécifique sera demandé pour le compte 6574 « Subventions » afin que les conseillers municipaux ayant des responsabilités dans une association locale s'abstiennent de participer au vote (circulaire n° 66/2008/DRCT de la Préfecture en date du 1^{er} décembre 2008).

Monsieur Serge REVOLTE :

Traduction chiffrée de nos Orientations Budgétaires, largement et explicitement débattues ici même le 23 Janvier dernier, et dernièrement le Lundi 27 Mars en Commission Finances, les grandes masses du Budget primitif 2017 de la Commune, prudent et rigoureux, sont inscrites comme suit :

Avant d'aller dans les détails, le total du Budget Primitif communal 2017 sera, après la première année de mutualisation avec les services de Bordeaux Métropole, en diminution de 1,60 % par rapport au total du Budget Primitif 2016, étant précisé que nous inscrivons, pour plus de visibilité au présent budget :

- Les Restes à Réaliser de l'exercice 2016 tant en Dépenses qu'en Recettes d'investissement,
- Le solde d'exécution de l'exercice précédent en dépenses d'investissement,
- Les résultats de l'exercice 2016 du budget communal Fonctionnement et Investissement.

Page 3

Le total du Budget communal 2017 s'établit donc à 10 010 458,10 € lequel est articulé comme suit en

Dépenses et Recettes de Fonctionnement et d'Investissement :

FONCTIONNEMENT - Dépenses et Recettes : 8 482 278,29 €

INVESTISSEMENT - Dépenses et Recettes dont Restes à Réaliser de l'exercice 2016 auquel nous ajoutons le Solde d'exécution reporté : 1 528 179,81 €

TOTAL du budget communal : 10 010 458,10 €

Page 4

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Au total, nous budgétisons des Dépenses réelles en 2017, en diminution de 7,8 % par rapport au Budget actualisé 2016, et de 6,6 % par rapport aux dépenses réelles de 2016. Définies avec les acteurs responsables de la commune, les élus en liaison avec les responsables de services, voient tout cela en détail par chapitre :

Page 8 – propositions nouvelles :

Chapitre 011 - Charges à caractère général : 1 440 000 €

Soit 18,5 % des dépenses réelles de fonctionnement, en augmentation de 3,8 % par rapport aux dépenses réelles de 2016.

Après le transfert de divers secteurs d'activités à Bordeaux Métropole dans le cadre de la mutualisation (frais de télécommunications, les affaires juridiques, la commande publique), nous continuerons en 2017 à maîtriser nos coûts d'exploitation malgré des charges incompressibles telles que les frais liés à l'approvisionnement en énergie, en eau, la modernité et qualité des équipements, de leur entretien, et en privilégiant les dépenses en régie.

Si, d'autres dépenses règlementées font l'objet de modifications d'imputations par rapport au plan comptable, nous continuerons comme il se doit d'assurer le bon fonctionnement des services publics, c'est notre enjeu majeur.

In fine, nous nous sommes fixés un objectif de maintenir nos dépenses à caractère général à hauteur de 19 % de nos dépenses réelles de fonctionnement, objectif que nous avons atteint en 2016.

Chapitre 012 - Charges de Personnel : 3 990 000 €

Soit 51,2 % des dépenses réelles de fonctionnement.

Nous les budgétisons en augmentation par rapport à 2016 compte tenu de l'augmentation du point d'indice d'1,20 %, de la refonte du régime indemnitaire, des reclassements de l'ensemble des échelles indiciaires, de notre participation à la protection sociale, les assurances du personnel, pour l'ensemble des agents de la collectivité. Nous devons faire face aussi à douze congés de maternité, ce qui implique des remplacements qui nous seront remboursés par notre compagnie d'assurances.

Page 9 – propositions nouvelles :

Chapitre 014 - Atténuation de Produits : 1 719 537 €

Il s'agit, d'une part, du montant que nous paierons à Bordeaux Métropole dans le cadre de la mutualisation, c'est l'attribution de compensation d'un montant de 1 488 282 €, et d'autre part, nous sommes sanctionnés par une montée en charge au titre de pénalités de la Loi S.R.U. : c'est + 22 % par rapport à 2016 (103 772 € en 2017 contre 84 785 € en 2016) alors que nous avons davantage de logements sociaux.

Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante : 259 765 €

Nous budgétisons notre contribution au C.C.A.S. quasiment à l'identique à 2016.

(56 170 €), et en raison de restrictions budgétaires, nous inscrivons les montants versés aux Associations, en baisse de 3,5 % par rapport à 2016 (56 170 €).

Chapitre 66 - Charges financières : 371 885 €

Les intérêts des emprunts que nous portons sont en capitaux en diminution de 29,1 % par rapport à ceux que nous avons payés en 2016, suite à la renégociation de nos taux auprès du Crédit Agricole.

Chapitre 67 - Charges exceptionnelles : 1 000 €

Inscrites à titre précautionneux pour autres charges exceptionnelles.

Page 10 – propositions nouvelles :

Chapitre 023 - Virement à la Section d'Investissement : 337 461,29 €

Au regard de l'excédent budgétaire prévisionnel, nous l'affectons en section d'investissement en couverture partielle du remboursement du capital de la dette.

Chapitre 042 - Opérations d'ordre entre section : 362 630 €

Ce sont les amortissements de l'exercice qui sont en diminution de près de 14,6 % par rapport au Budget et au réel 2016, suite au transfert des actifs mutualisés.

Au total, c'est donc un total de Dépenses de Fonctionnement prévues en 2017 de 8 482 278,29 € pour le Budget Communal, en diminution de 13,7 % par rapport aux dépenses réelles du compte administratif 2016.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Dans le contexte économique actuel, où je vous ai défini notre environnement financier lors du débat d'orientations budgétaires le 23 Janvier dernier, une situation financière de notre commune aujourd'hui satisfaisante, un déficit de clôture des deux précédents ramené à l'équilibre à la clôture de l'exercice 2016, nous prévoyons nos Recettes réelles en augmentation de 1,75 % par rapport au budget 2016.

Page 11 – propositions nouvelles :

Chapitre 013 - Atténuation de charges :150 000 €

La prudence nous amène à inscrire en hausse, + 15 % par rapport au réel 2016, les reversements de prestations pour la couverture des risques incapacités du personnel, congés de maternité et autres.

Chapitre 70 - Ventes de produits fabriqués, prestations de services : 1 141 300 €

Globalement, nous budgétisons nos recettes en augmentation de 7,5 % par rapport au budget précédent (Redevances des services à caractère social, périscolaires, compensation financière de Bordeaux Métropole pour la compétence propreté) et le reversement au Budget communal des dépenses de personnel de l'Espace Villepreux et du CCAS.

Chapitre 73 - Impôts et Taxes : 5 983 628 €

Les Contributions directes, + 0,7 % par rapport aux réalisations 2016.

Nous tablons à la fois sur une évolution des bases d'imposition de + 0,4 %, et sur l'accroissement de la population au regard du nombre de logements individuels et collectifs achevés et livrés en 2015 et 2016.

Aussi, nous budgétisons à l'identique que 2016 la Dotation de solidarité de Bordeaux Métropole (168 550 €), et restons prudent quant aux recettes des taxes sur les droits de mutation à titre onéreux.

Chapitre 74 - Dotations, Subventions et Participations : 1 007 370 €

Comme vous le voyez, nous inscrivons en diminution de près de 24 % les dotations financières de l'Etat (c'est encore moins 85 450 € de la Dotation forfaitaire par rapport à l'année dernière), et restons prudents quant aux dotations de la CAF, dans l'attente du renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse pour la période 2017-2020.

Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante : 10 700 €

Outre le loyer que nous percevons du logement loué à un de nos agents et que nous reversons ensuite à Bordeaux Métropole. Pour 4 800 €, nous budgétisons 5 000 € de recettes s'agissant du mécénat (Festival des noctambules 2017)

Chapitre 77 - Produits exceptionnels : 1 100 €

Nous inscrivons ce montant à titre prévisionnel s'agissant de remboursements d'éventuels sinistres par notre Cie d'Assurances.

Page 12

Chapitre 042 - Opérations d'Ordre entre sections : 49 310 €

Ce sont les travaux que nous estimons être réalisés en régie par nos personnels des services techniques (20 000 €) et pour (29 310 €) d'amortissements des subventions transférées

002 - Résultat excédentaire reporté de la Section de Fonctionnement Exercice 2016 : 138 870,29 €

Il s'agit du solde partiel de l'excédent après couverture du besoin de financement de la Section d'Investissement

Ce qui donne, in fine, un total de Recettes de Fonctionnement prévues en 2017 de 8 482 278,29 € pour le Budget Communal.

Page 13 – propositions nouvelles :

Dépenses d'Investissement, par opération :

Comme nous en avons débattu aussi lors de nos orientations budgétaires, la nécessité d'équilibrer notre budget nous conduit à ralentir notre politique d'investissements en 2017.

Chapitre 204 - Subventions d'équipement versées : 159 441 €

D'une part, nous budgétisons pour la 2^{ème} et dernière fois, une subvention d'investissement en faveur de l'Espace Villepreux dans le cadre du programme d'investissements pluri-annuel, et d'autre part, il s'agit d'un complément de l'attribution de compensation que nous versons à Bordeaux Métropole pour la partie investissements.

Dépenses d'Equipement seules pour un montant de 500 000 €

C'est le total des 3 opérations d'équipement numérotées : Pages 16, 17, et 18

- **Opération 141 - Achat Matériel Outillage Mobilier : 90 500 €**
Renouvellement et Achats d'équipements de matériels divers (lave-vaisselle cuisine), et d'autres immobilisations corporelles (Services techniques).
- **Opération 142 - Gros Travaux Patrimoine : 374 370 €**
Eclairage public (giratoires), réalisation du city stade, travaux de peinture façade bâtiments Police, Judo, Mairie, réfection volets roulants Ecole Jean de la Fontaine.
- **Opération 155 – Ecoles : 35 130 €**
Installation vidéo protection, table ping-pong à Jean de La Fontaine, renouvellement de

mobilier scolaire.

Chapitre 16 - Remboursement d'Emprunts : 473 200 €

C'est le montant total du remboursement en Capital des emprunts en cours que nous aurons à payer en 2017.

Chapitre 040 - Opérations d'Ordre entre sections : 49 310 €

Ce sont des dépenses d'équipement pour les travaux qui seront effectués en régie en 2017 (20 000 €) et pour (29 310 €) de subventions d'investissement reprises sur autofinancement antérieur.

Ce qui donne, un total de Dépenses d'investissements budgétées de 1 181 951€ pour le Budget Primitif Communal 2017.

RESTES à REALISER au 31 Décembre 2016 reportés en 2017 :

C'est le solde de 2 opérations d'équipement totalisant 178 416,30 €, à savoir :

- Opération 141 - Achat Matériel, Mobilier : 4 328,12 €
- Opération 142 - Gros Travaux PATRIMOINE : 174 088,18 €

Comme nous l'avons vu au Compte Administratif en séance le 3 Mars.

D 001 - Solde négatif de la Section INVESTISSEMENT au 31 Décembre 2016, reporté : 167 812,51 €

Il s'agit du Résultat de clôture déficitaire cumulé de l'exercice 2016 que nous reprenons au Budget primitif 2017, comme nous l'avons vu en séance le 6 Mars dernier.

Voilà pour les Dépenses d'investissements 2017 cumulées que nous budgétisons à hauteur de 1 528 179,81 €.

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Page 14 – propositions nouvelles :

Chapitre 13 - Subventions d'Investissement « Equipement » : 137 994 €

Nous aurons des recettes notifiées, en provenance de Bordeaux Métropole, des Fonds de concours qui seront affectées à l'éclairage public, l'enfouissement des réseaux d'électrification, du Département et de l'Etat pour des équipements divers.

Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées : 223 065,71 €

Nous inscrivons ce montant au chapitre Emprunts en équilibre du plan de financement de la Section Investissement, qui inclus le solde des Restes à Réaliser et le solde déficitaire reporté de la section Investissement 2016 que nous venons de voir.

Chapitre 10 - Immobilisations corporelles : 267 805,37 €

Nous budgétisons à hauteur de 27 300 € la récupération de TVA sur les investissements payés en 2016 hors le SDEEG.

A noter aussi que nous reprenons au Budget 2017 le solde du Résultat du Budget Communal 2016 de la Section de Fonctionnement (240 505,37 €) que nous avons affecté en Recettes d'investissement.

Chapitre 024 - Produits des cessions d'immobilisations : 93 500 €

Nous avons trouvé preneur de biens d'équipements que nous allons vendre, à savoir la reprise d'un tracteur forestier (30 000 €) et la cession d'un chemin rural acquis par NEXITY Foncier (63 500 €) dans le cadre de l'opération du PAE Les vignes.

Chapitre 021 - Virement à la Section d'Investissement : 337 461,29 €

Compte tenu de l'excédent budgétaire prévisionnel de la Section de Fonctionnement, nous affectons ce montant à la section d'investissement en couverture partielle du remboursement du capital.

Chapitre 040 - Opérations d'ordre entre section : 362 630 €

Ce sont les amortissements des immobilisations que nous affectons en Recettes d'investissement.

Page 15

RESTES à REALISER au 31 Décembre 2016, reportés en 2017 :

Comme pour les dépenses que nous venons de voir, ce sont les recettes de la Section d'Investissement, confirmées et engagées non perçues au 31 Décembre 2016, pour 105 723,44€, comme nous l'avons vu au Compte Administratif en séance le 3 Mars.

Ce qui donne un total de Recettes d'Investissement inscrites au Budget de l'exercice 2017 à hauteur de 1 528 179, 81 €.

Nous arrivons au terme de ce rapport sur le Budget Primitif communal 2017, et vous trouverez dans les Annexes :

- Les présentations croisées par fonction, vue d'ensemble : pages 19 à 23
- Les états de la dette réparties par nature et par structure de taux : pages 26 à 31
- Le détail des subventions versées : pages 62 à 63
- Les états du personnel au 1^{er} janvier 2017 : pages 67 à 68

J'en ai terminé, et vous trouverez dans vos documents la note de présentation de ce Budget Primitif, qui confirme ce que je viens de vous notifier.

Monsieur Didier SAINTOUT : comme tout le monde le sait ici, le budget communal sert à financer l'ensemble des services rendus aux habitants de la commune dans des domaines aussi variés que la culture, le sport, la vie associative, les ressources humaines, la jeunesse, l'enfance et la petite enfance, l'éducation, la sécurité et j'en oublie certainement d'autres. Pour pouvoir parler de ces sujets, vous avez constitué Monsieur le Maire quatre commissions :

- Culture – Communication - Nouvelles technologies - Vie locale et associative - Jumelage ;
- Finances - Administrations générales - Ressources humaines ;
- Jeunesse – Education – Enfance - Petite Enfance – Sport - Développement durable - Agenda 21 – Proximité – Sécurité ;
- Urbanisme - Gestion du Patrimoine - Service à la Population - Développement économique

Malgré notre demande l'année dernière de réunir ces commissions afin de discuter des sujets qui sont liés au budget, seules 2 commissions ont été réunies. La commission Finances, qui est surtout une commission technique dans laquelle il est difficile d'aborder tous les sujets, et la commission Urbanisme – Patrimoine. Donc, nous n'avons pas pu poser certaines questions que nous aurions aimé poser à certains élus, notamment l'adjoint au Sport : pourquoi la construction du Dojo qui était une priorité en début du mandat ne l'est plus aujourd'hui ? Nous aurions aussi aimé discuter avec l'adjoint à la Jeunesse sur les futurs camps de vacances pour 2017, aucune commission je crois depuis le début du mandat, j'en ai peut-être oublié une, alors qu'il y en avait régulièrement sous l'ancien mandat. Nous aurions aussi aimé discuter avec l'élue aux associations, parler des subventions, peut-être que nous aurions voté « pour » la subvention de Monsieur VANDELLENNE, je ne sais pas. Mais, aucune de ces commissions n'ont été réunies encore cette année. C'est un gros manque pour nous, l'opposition, puisque c'est notre seul moyen d'information pour pouvoir aborder tous ces sujets-là. C'est important au moment du vote du budget.

Pour revenir au budget lui-même, il y a trois points principaux à évoquer :

- Pas d'augmentation du taux de fiscalité,
- Le niveau d'investissement reste le même que celui de l'année dernière,
- Des dépenses de fonctionnement maîtrisées.

Pour l'investissement, on note que malgré le retour à un autofinancement, les opérations d'investissement restent à un niveau faible, identiques aux années précédentes.

Pour les dépenses de fonctionnement, on notera une légère augmentation de la ligne dépenses de personnel qui est due en partie, et c'est une bonne cause, à la revalorisation du point d'indice des agents municipaux. Comme vous le soulignez souvent, leur qualité de travail effectué par ces agents est bonne, il est logique qu'ils soient récompensés par cette augmentation du point d'indice qui n'avait pas eu lieu depuis plusieurs années.

Donc, pour conclure, budget identique à l'année dernière comme Villepreux, notre vote sera identique à celui de l'année dernière. Nous allons voter « contre » l'ensemble de ce budget communal.

Monsieur Bernard BARBEAU : je souhaite revenir sur l'entretien et la rénovation de notre patrimoine bâti. Nous avons identifié quatre bâtiments à enjeu, à court et moyen terme : la salle Ronsard, l'ancien presbytère, la maison Auristelle et la Bergerie de l'Espace Villepreux. Nous avons tous des idées sur le devenir de ces bâtiments, il nous faut discuter entre nous et avec les usagers, d'où l'intérêt de créer des comités de pilotage spécifiques à chaque opération. Les conclusions de ces travaux de réflexion seront portées à la connaissance d'un professionnel dont la mission sera d'établir un programme qui s'imposera aux candidats à la maîtrise d'œuvre. Cette méthodologie a déjà fait ses preuves pour d'autres opérations d'une complexité certaine. Je pense que ces comités de pilotage sont créés pour susciter la discussion, les échanges et je crois savoir que tous les comités de pilotage qui ont été créés depuis le début de la mandature sont ouverts à toute la représentation municipale. Donc, ce sera l'occasion, mes chers collègues, de pouvoir vous exprimer totalement.

Monsieur Didier SAINTOUT : il faudra juste qu'ils ne s'arrêtent pas au bout d'un an parce qu'on ne peut pas continuer les projets.

Monsieur Bernard BARBEAU : c'est un autre débat.

Monsieur François GALLANT : on note un budget maîtrisé, sous contrôle volontaire, avec une certaine rigueur compte tenu de cet avenir assez incertain. On se félicite qu'une partie soit affectée au remboursement du capital, c'est un point très positif. Et, je partage en tout point les propos de Monsieur BARBEAU, j'allais y venir justement sur l'avenir et le devenir de nos bâtiments communaux, la création de ces comités de pilotage est une excellente idée.

Monsieur le Maire : je vais revenir sur les commissions, je veux bien tout entendre mais on les a toutes réunies l'an dernier suite à votre demande.

Monsieur Didier SAINTOUT : pas avant le vote du budget

Monsieur le Maire : si, sauf que l'on s'est aperçu que l'opposition n'y siégeait pas.

Monsieur Didier SAINTOUT : cette année il y a eu des commissions ?

Monsieur le Maire : on les a, suite à votre demande, toutes réunies l'an dernier et on a noté l'absence à certaines de ces commissions de l'opposition.

Monsieur Didier SAINTOUT : je ne pense pas.

Monsieur le Maire : je vous transmettrai la liste des commissions qui se sont réunies.

Monsieur Didier SAINTOUT : il y a eu des commissions avant le budget comme cela se faisait avant ?

Monsieur le Maire : Monsieur SAINTOUT, je ne vous ai pas interrompu lorsque vous vous êtes exprimé, laissez-moi finir, vous prendrez la parole ensuite.

Monsieur Didier SAINTOUT : il est difficile de la reprendre ensuite avec votre système de prise de parole chacun son tour.

Monsieur le Maire : c'est un système démocratique qui permet à chacun de s'exprimer.

Monsieur Didier SAINTOUT : non, il n'est pas démocratique parce qu'il n'y a pas de discussion et de vrai débat. Mais chacun son point de vue. Je vous demande s'il y a eu vraiment des commissions avant le vote du budget.

Monsieur le Maire : oui, la commission principale du budget, la commission Finances.

Monsieur Didier SAINTOUT : oui où l'on parle que de finances pendant 1h, on parle d'argent et non de projets.

Monsieur le Maire : excusez-moi Monsieur SAINTOUT de faire réunir la commission Finances pour parler de Finances, c'est son but principal. Après, je ne sais pas si je vais vous répondre pour le Dojo car vous m'avez posé exactement la même question l'an passé et donc je vais vous faire la même réponse. Le Dojo est passé par le crible de l'arbitrage budgétaire, et à ce titre-là, il ne constitue plus une priorité par rapport à d'autres investissements que nous aurons à faire.

Monsieur Didier SAINTOUT : ce n'est pas une réponse, pourquoi n'est-il plus prioritaire ?

Monsieur le Maire : Monsieur SAINTOUT, si on ne peut pas s'exprimer on va passer au vote et ce sera beaucoup plus simple.

Monsieur Didier SAINTOUT : ça ne me gêne pas. On pose une question qui est pourquoi le Dojo n'est plus prioritaire alors qu'il l'était il y a deux ans ? C'est ça que l'on veut savoir, qu'il y ait des difficultés financières, ça, on peut le comprendre, mais pourquoi d'autres projets viendraient devant celui-là alors qu'ils ne l'étaient pas avant ? La vraie question de fond est là. Voilà, on peut passer au vote.

Monsieur le Maire : vous avez une façon de jouer avec la démocratie qui est particulière Monsieur SAINTOUT. Vous vous exprimez et maintenant on peut passer au vote.

Monsieur Didier SAINTOUT : c'est vous qui avez dit on peut passer au vote de suite.

Monsieur le Maire : il y a un principe dans ce conseil municipal, vous vous exprimez, on vous répond, vous reprenez la parole. Je n'ai jamais refusé de donner la parole à qui que ce soit. Le Dojo, pourquoi n'est-il plus prioritaire ? Tout simplement, parce que le nombre de familles utilisatrices de ce Dojo est beaucoup moins important que le nombre de familles qui utilisent Ronsard, le presbytère et la Bergerie de l'Espace Villepreux. Tous les habitants de Saint-Aubin passent au moins une fois par an par la salle Ronsard, c'est le spectacle du Téléthon, le sport, l'accueil de loisirs. Voilà, certaines activités nous semblent plus importantes, donc nous faisons en sorte en 2016 et en 2017 de ne pas grever le budget d'investissement de manière trop importante pour justement permettre la rénovation de notre patrimoine. Car, ne pas rénover le patrimoine c'est

laisser à nos successeurs des cadeaux empoisonnés. Je ne veux pas que nos successeurs trouvent la situation que j'ai trouvée quand je suis arrivé. Je me ferais un point d'honneur à ne pas laisser les préfabriqués s'entasser dans une cour d'école ou une crèche qui était en fermeture administrative supposée. Je laisserai les bâtiments en état et capable d'aller vers les années qui viennent. Donc, je considère avec mes collègues du Conseil municipal, que la rénovation de la salle Ronsard doit permettre d'accueillir l'intégralité des spectacles de la commune, des manifestations. René VANDELEENE parlait d'un loto tout à l'heure, mais on peut aussi parler de l'accueil périscolaire.

La rénovation de cette salle à destination des 6 800 habitants me semble plus intéressante qu'un Dojo à destination des 130 ou 140 adhérents d'une section sportive. Ça me paraît tout à fait logique et normal.

Quant à l'école Molière, pourquoi le projet s'est arrêté ? Tout simplement, Bordeaux Métropole a voté le mois dernier une délibération qui dit que nous allons nous empresser maintenant de participer à la rénovation et construction des écoles parce qu'elles constituent un élément important de la démographie.

Ensuite, nous avons toujours réuni des comités de pilotage comme l'a dit Monsieur BARBEAU, on en a quelques exemples qui ont bien fonctionné. Celui de la crèche qui était le dernier, où le cahier des charges a été fait par le comité de pilotage, il a fonctionné. On a arrêté celui du Dojo parce qu'on arrête le projet et celui de Molière a été suspendu en attendant la décision de Bordeaux Métropole. Ce serait quand même idiot de passer à côté d'un financement que l'on pourrait obtenir auprès de Bordeaux Métropole.

Et, nous faisons en sorte de garder des marges de manœuvre, on a quand même vu rarement dans cette salle un budget voté avec un virement à la section de fonctionnement avant la fin de l'exercice et un virement à la section d'investissement avant la fin de l'exercice de plus de 700 000 €. Parce qu'on considère que se faire des réserves serviront aux investissements que l'on aura à faire. Et on ira à la fin, devant les habitants, en disant voilà ce qu'on a promis en 2014 et voilà ce qu'on a fait. Si dedans il n'y a pas le Dojo, il n'y aura pas le Dojo, c'est tout. Sauf qu'entre temps, entre 2013 et 2014 on aura perdu 3 ou 4 millions d'euros de dotations de l'Etat. Si nous avions eu ces 3 ou 4 millions d'euros de dotations de l'Etat, vous pensez bien que le Dojo serait déjà inauguré. Moi, je n'ai aucune envie de ne pas faire ce Dojo, mais à un moment donné il y a des priorités que l'on a fixées.

Et, excusez-moi, mais à la commission Finances, vous pouvez y poser toutes les questions que vous voulez, Serge REVOLTE avec la présence du service Finances, est prêt à répondre à l'intégralité des questions. Après, c'est quand même un peu gonflé de venir nous dire que la commission Développement durable ne se réunit pas, Monsieur CHERON vous fait de multiples réunions pour la constitution de l'Agenda 21. Donc, je pense que lorsque vous parlez de l'Agenda 21 si vous souhaitez poser des questions sur le développement durable, Monsieur CHERON vous répondra. La commission Ressources Humaines se réunit, la commission Urbanisme se réunit. Si c'est pour vous réunir en commission Jeunesse pour dire que l'on va faire un séjour à tel endroit, on va le faire, mais il faudra venir aux commissions. Après, je vais vous dire, je fais partie de ces élus, et mes collègues aussi, qui ont un immense respect du personnel municipal et ont leur confiance dans leurs choix vis-à-vis des séjours pour les enfants. Moi je ne suis pas à écrire une feuille de route où je dis que je veux qu'ils aillent à tel endroit. C'est eux qui nous font des propositions. Je rappelle simplement que le choix se fait ici, les séjours sont proposés et ça ne vous empêche pas de poser aussi des questions au moment du Conseil municipal.

Donc, pour le Dojo, si vous reposez la question, je vous ferais la même réponse. On ne construira pas de Dojo d'ici la fin du mandat, nous ne sommes pas en mesure d'en financer l'investissement. Que voulez-vous que je vous dise d'autre, je ne peux pas vous dire autre chose. Parce que j'estime que notre patrimoine a besoin d'être conservé, vous le voyez d'ailleurs dans la présentation de la section d'investissement faite par Serge REVOLTE. Lorsque la dotation de l'Etat sera rendue à zéro, il faudra que l'on fonctionne avec ce qui existe. Il y a des incertitudes, est-ce que la Caisse des Allocations Familiales continuera à nous verser le 1^{er} poste de recettes aujourd'hui.

De plus, cette année, grâce au service des Finances vous avez eu dans le cadre du compte administratif, du débat d'orientations budgétaires et aujourd'hui dans le cadre de ce budget, une notice de présentation, de beaucoup de pages, où l'on vous donne de manière exhaustive un certain nombre d'informations, où l'on ne cache rien. Avec un rappel du budget 2016, le compte administratif 2016, le budget primitif 2017, vous avez accès à tout un tas d'informations avec des graphiques. C'est quand même du boulot fait par les personnes qui sont derrière moi, ils y passent des heures et des heures à préparer ces documents qui ne sont pas, hormis pour le débat d'orientations budgétaires, obligatoires, pour les communes de moins de 10 000 habitants. Et l'on fait ces documents là pour que justement vous ayez accès à l'information la plus totale. Jusqu'à présent, on vous envoyait les documents budgétaires et il fallait se plonger dedans pour trouver. Là il y a quand même un bon travail qui est fait et j'en profite pour le souligner.

Je voudrais quand même dire que nous avons cette année un budget où l'on aurait pu s'endormir sur nos lauriers. On avait réussi en 2016 à résorber le déficit avec 2 ans d'avance, et l'on aurait très bien pu se dire « ça y est, le problème est réglé alors on y va, on fait le Dojo, la salle, etc... » Non, on a préféré consolider nos positions, continuer à faire des économies sur les charges à caractère général, faire ce qu'il est possible de faire sur les charges de personnel. On n'a pas choisi d'avoir, même si c'est une bonne nouvelle, 12 congés maternité. On a du personnel jeune, c'est comme ça, c'est la vie, on fait avec. Sur le reste, on est en train de se créer des marges de manœuvre. On va faire des études cette année et on engagera sur 2018, 2019, 2020, 2021 et 2022. C'est un plan pluriannuel d'investissement, ce que nous serons en mesure de faire, encore une fois, à périmètre économique constant.

Et, je voudrais terminer par un dossier qui me pose problème, c'est la pénalité pour le manque de logements sociaux. On vit quand même dans un monde particulier, nous avons plus de logements sociaux que l'année dernière et on paie plus cher. Donc ça, c'est encore le fruit d'un certain nombre d'énarques qui sans rien dire à personne ont constitué une nouvelle loi qui dit que ce n'est plus 20% du potentiel fiscal qui est en pénalité mais 25%. Même les employés de Bordeaux Métropole n'avaient pas vu ça. Ça veut dire que nous ne sommes plus taxés sur 20% du potentiel fiscal mais sur 25%. Pourquoi, comment ? On n'en sait rien. Ça ne vous encourage pas à faire des logements. Je rappelle juste au passage, que la pénalité de 107 000 euros, c'est quasiment 1/3 de la dotation globale de fonctionnement. Je ne sais pas où va cet argent, ce que je sais c'est qu'on va le payer. Il serait mieux venu cet argent, pour venir diminuer le coût du foncier, pour faire des logements. Mais aujourd'hui, on n'y a pas droit parce qu'on n'en a pas assez. Comme on n'en a pas assez, il faut payer, et comme on n'en a pas assez, on n'y a pas droit, et ainsi de suite. Donc, aujourd'hui nous sommes à 12% de logements sociaux, juste au passage là aussi, nous sommes la commune de Bordeaux Métropole qui a la plus grosse progression de taux. Parce que nous étions à 2% il n'y a pas si longtemps que ça, quand on est arrivé il y avait 43 logements. Ça veut dire qu'au moment où la loi SRU a été votée, en 2000, il y avait que 23 logements sociaux, puisque c'étaient ceux qui avaient été construits en 1997. Alors que les communes comme Lormont, Cenon, Floirac font des logements sociaux depuis 40 ans, donc vous imaginez le retard que l'on a à rattraper pour atteindre ces fameux 25% de logements sociaux venus dans l'esprit marxiste du Ministre du logement. Aujourd'hui, ces 25% de logements sociaux, nous ne sommes pas en mesure de les atteindre en 2025, car ça voudrait dire que pour pouvoir y arriver il faudrait que l'on décide à partir de cet instant même de ne construire aucun logement privé d'ici 2025 et de faire 122% de notre capacité de construire des logements qu'en sociaux, c'est-à-dire quelque chose qui n'existe pas et n'est pas possible. C'est-à-dire que l'on interdirait au propriétaire d'un terrain de construire son propre logement parce qu'il nous faudrait du social. Alors que notre politique a été justement d'en faire de manière naturelle, dans des petites opérations, à destination des habitants de la commune. Et, on s'était dit cette année comme on a 313 logements sociaux, on va payer moins cher, et bien non. Madame la Ministre du logement a décidé que ces communes, hors la loi, devait payer davantage. Donc on est rendu aujourd'hui à 107 000 €, si on ne les avait pas eu à payer c'est autant que l'on aurait mis à destination du fonctionnement de la commune.

Pour vous dire, qu'à un moment donné, on a des gens qui vont être candidats aux élections législatives, qui vont être élus députés demain, qu'ils fassent bien attention à ne pas voter des lois inapplicables. Car cette loi qui fait passer de 20 à 25% est inapplicable, la ville de Bordeaux ne pourra jamais les atteindre. Vous avez même des villes qui étaient à 20% et qui se trouvent aujourd'hui comme Mérignac à 21% parce qu'ils ne sont pas 25%, c'est aberrant. J'aurais préféré que l'on vote une loi qui soit plus intelligente que celle-ci.

Toujours pour dire que ce budget, au-delà du fait qu'il prépare l'avenir, il consolide les positions avec une défense du service public. Vous nous avez toujours entendu dire que nous faisons confiance au personnel municipal et au service public. Beaucoup de communes qui nous entourent ont délégué l'enfance, la petite enfance, les crèches et les accueils périscolaires sont en DSP. Nous avons fait le choix du service public et du personnel municipal, que nous titularisons et sécurisons chaque fois que nous pouvons. Et, je rappelle juste au passage là aussi, que notre personnel est en situation de 35 heures et non pas 15 heures par ci, 5 heures par là. J'en terminerai aussi sur le temps de travail, car on tape beaucoup actuellement sur les fonctionnaires. Ils ne font pas les fameuses 1607 heures, parce qu'il y a 2 jours de fractionnement. C'est-à-dire que pour pouvoir avoir du personnel prenant ses congés de manière échelonnée sur l'année, et ne pas tout fermer au mois d'août, on accorde 2 jours supplémentaires pour qu'ils puissent étaler leurs congés. Juste au passage, je constate que la Chambre régionale des comptes a accepté ces 2 jours de fractionnement, on peut faire 1607 heures moins ces 2 jours. Après, je l'avoue bien volontiers, c'est vrai que j'accorde 2 jours par an au personnel municipal. Ils sont destinés à fermer la mairie, pour que tout le monde puisse avoir à un moment donné 4 jours. Car rester ouvert pour avoir peu de gens, ce n'est pas non plus productif. Sinon à part ces 2 jours de fractionnement et ces 2 jours du Maire, le personnel fait les 35 heures tel que la loi l'exige. Il ne faudrait pas laisser penser que, comme dans certaines collectivités, le personnel fait 1540 heures ou 1400 heures.

Section de fonctionnement

Dépenses :

Dépenses de gestion courante :

Chapitre 011 - Charges à caractère général : **1 440 000,00 €**

Vote : **Les conclusions mises aux voix sont ADOPTEES par 27 voix « POUR » et 2 «CONTRE » (M. Ludovic LACOMBE-CAZAL, M. Didier SAINTOUT).**

Chapitre 012 - Charges du personnel : **3 990 000,00 €**

Vote : **Les conclusions mises aux voix sont ADOPTEES par 27 voix « POUR » et 2 «CONTRE » (M. Ludovic LACOMBE-CAZAL, M. Didier SAINTOUT).**

Chapitre 014 - Atténuation de produits : **1 719 537,00 €**

Vote : **Les conclusions mises aux voix sont ADOPTEES par 27 voix « POUR » et 2 «CONTRE » (M. Ludovic LACOMBE-CAZAL, M. Didier SAINTOUT).**

Chapitre 65 - Autres charges gestion courante : **259 765,00 €**

Vote : **Les conclusions mises aux voix sont ADOPTEES par 27 voix « POUR » et 2 «CONTRE » (M. Ludovic LACOMBE-CAZAL, M. Didier SAINTOUT).**

Dont Article 6574 : Subventions : 58 330,00€

Vote : **Les conclusions mises aux voix sont ADOPTEES par 23 VOIX « POUR » (Messieurs Bernard BARBEAU, Claude DESBATS, Samuel HERCEK et René VANDELEENE ne participent pas aux votes du fait de leur responsabilité au sein d'une association locale) et 2 «CONTRE » (M. Ludovic LACOMBE-**

CAZAL, M. Didier SAINTOUT).

Dépenses financières et exceptionnelles :

Chapitre 66 - Charges financières : **371 885,00 €**

Vote : **Les conclusions mises aux voix sont ADOPTEES par 27 voix « POUR » et 2 «CONTRE » (M. Ludovic LACOMBE-CAZAL, M. Didier SAINTOUT).**

Chapitre 67 - Charges exceptionnelles : **1 000,00 €**

Vote : **Les conclusions mises aux voix sont ADOPTEES par 27 voix « POUR » et 2 «CONTRE » (M. Ludovic LACOMBE-CAZAL, M. Didier SAINTOUT).**

Dépenses d'ordre de fonctionnement :

Chapitre 023 – Virement à la section d'investissement : **337 461,29 €**

Vote : **Les conclusions mises aux voix sont ADOPTEES par 27 voix « POUR » et 2 «CONTRE » (M. Ludovic LACOMBE-CAZAL, M. Didier SAINTOUT).**

Chapitre 042 - Opérations d'ordre entre sections : **362 630,00 €**

Vote : **Les conclusions mises aux voix sont ADOPTEES par 27 voix « POUR » et 2 «CONTRE » (M. Ludovic LACOMBE-CAZAL, M. Didier SAINTOUT).**

Total des dépenses de fonctionnement 8 482 278, 29 €.
--

Recettes :

Recettes de gestion courante :

Chapitre 013 – Atténuations de charges : **150 000,00 €**

Vote : **Les conclusions mises aux voix sont ADOPTEES par 27 voix « POUR » et 2 «CONTRE » (M. Ludovic LACOMBE-CAZAL, M. Didier SAINTOUT).**

Chapitre 70 - Produits des services : **1 141 300,00 €**

Vote : **Les conclusions mises aux voix sont ADOPTEES par 27 voix « POUR » et 2 «CONTRE » (M. Ludovic LACOMBE-CAZAL, M. Didier SAINTOUT).**

Chapitre 73 - Impôts et taxes : **5 983 628,00 €.**

Vote : **Les conclusions mises aux voix sont ADOPTEES par 27 voix « POUR » et 2 «CONTRE » (M. Ludovic LACOMBE-CAZAL, M. Didier SAINTOUT).**

Chapitre 74 – Dotations et participations : **1 007 370,00 €**

Vote : **Les conclusions mises aux voix sont ADOPTEES par 27 voix « POUR » et 2 «CONTRE » (M. Ludovic LACOMBE-CAZAL, M. Didier SAINTOUT).**

Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante : **10 700,00 €**

Vote : **Les conclusions mises aux voix sont ADOPTEES par 27 voix « POUR » et 2 «CONTRE » (M. Ludovic LACOMBE-CAZAL, M. Didier SAINTOUT).**

Recettes financières et exceptionnelles :

Chapitre 77 – Produits exceptionnels : **1 100,00 €**

Vote : **Les conclusions mises aux voix sont ADOPTEES par 27 voix « POUR » et 2 «CONTRE » (M. Ludovic LACOMBE-CAZAL, M. Didier SAINTOUT).**

Recettes d'ordre de fonctionnement :

Chapitre 042 - Opérations d'ordre entre sections : **49 310,00 €**

Vote : **Les conclusions mises aux voix sont ADOPTÉES par 27 voix « POUR » et 2 «CONTRE » (M. Ludovic LACOMBE-CAZAL, M. Didier SAINTOUT).**

Chapitre R002 : Résultat reporté : **138 870,29 €**

Total des recettes de fonctionnement 8 482 278,29 €
--

Section Investissement

Dépenses :

Dépenses d'équipement :

Chapitre 204 : Subventions d'équipement versées : **159 441,00 €**

Vote : **Les conclusions mises aux voix sont ADOPTÉES par 27 voix « POUR » et 2 «CONTRE » (M. Ludovic LACOMBE-CAZAL, M. Didier SAINTOUT).**

Opération 141 : Opération d'équipement- Achat de matériel, outillage et mobilier : **90 500,00 €**

Vote : **Les conclusions mises aux voix sont ADOPTÉES par 27 voix « POUR » et 2 «CONTRE » (M. Ludovic LACOMBE-CAZAL, M. Didier SAINTOUT).**

Opération 142 – Opération d'équipement – Gros travaux patrimoine : **374 370,00 €**

Vote : **Les conclusions mises aux voix sont ADOPTÉES par 27 voix « POUR » et 2 «CONTRE » (M. Ludovic LACOMBE-CAZAL, M. Didier SAINTOUT).**

Opération 155 –Opération d'équipement - Ecoles : **35 130,00 €**

Vote : **Les conclusions mises aux voix sont ADOPTÉES par 27 voix « POUR » et 2 «CONTRE » (M. Ludovic LACOMBE-CAZAL, M. Didier SAINTOUT).**

Restes à réaliser : **178 416.30 €** selon détail joint dans la délibération correspondante

Dépenses financières :

Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées : **473 200,00 €**

Vote : **Les conclusions mises aux voix sont ADOPTÉES par 27 voix « POUR » et 2 «CONTRE » (M. Ludovic LACOMBE-CAZAL, M. Didier SAINTOUT).**

Dépenses d'ordre :

Chapitre 040 - opérations d'ordre entre sections : **49 310,00 €**

Vote : **Les conclusions mises aux voix sont ADOPTÉES par 27 voix « POUR » et 2 «CONTRE » (M. Ludovic LACOMBE-CAZAL, M. Didier SAINTOUT).**

D001 : Solde d'exécution du déficit reporté : **167 812.51 €**

Total des dépenses d'Investissement : 1 528 179.81 €

Recettes :

Recettes d'équipements :

Chapitre 13 – Subventions d’investissement : **137 994,00 €**

Vote : **Les conclusions mises aux voix sont ADOPTÉES par 27 voix « POUR » et 2 «CONTRE » (M. Ludovic LACOMBE-CAZAL, M. Didier SAINTOUT).**

Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées : **223 065,71 €**

Vote : **Les conclusions mises aux voix sont ADOPTÉES par 27 voix « POUR » et 2 «CONTRE » (M. Ludovic LACOMBE-CAZAL, M. Didier SAINTOUT).**

Restes à réaliser : **105 723,44 €** selon détail joint dans la délibération correspondante

Recettes financières :

Chapitre 10 - Dotations fonds divers réserves : **27 300,00 €**

Vote : **Les conclusions mises aux voix sont ADOPTÉES par 27 voix « POUR » et 2 «CONTRE » (M. Ludovic LACOMBE-CAZAL, M. Didier SAINTOUT).**

Chapitre 1068 : Excédent de fonctionnement capitalisé : **240 505,37 €**

Recettes d’ordre :

Chapitre 021 – Virement de la section d’exploitation : **337 461,29 €**

Vote : **Les conclusions mises aux voix sont ADOPTÉES par 27 voix « POUR » et 2 «CONTRE » (M. Ludovic LACOMBE-CAZAL, M. Didier SAINTOUT).**

Chapitre 024 – Produits des cessions d’immobilisations : **93 500,00 €**

Vote : **Les conclusions mises aux voix sont ADOPTÉES par 27 voix « POUR » et 2 «CONTRE » (M. Ludovic LACOMBE-CAZAL, M. Didier SAINTOUT).**

Chapitre 040 – Opérations d'ordre entre sections : **362 630,00 €**

Vote : **Les conclusions mises aux voix sont ADOPTÉES par 27 voix « POUR » et 2 «CONTRE » (M. Ludovic LACOMBE-CAZAL, M. Didier SAINTOUT).**

Total des recettes d’Investissement : 1 528 179,81 €

**Le budget en fonctionnement et en investissement représente un montant total de
10 010 458,10 €.**

11 – Annexes

1. *Plan annexe du tracé BHNS ;*
2. *Plan de la cession ORTEGA ;*
3. *Note de présentation du Budget annexe 2017 de l’Espace Villepreux et du Budget primitif communal 2017 (les 2 Budgets sont transmis par voie dématérialisée).*

12 – Informations

Les prochains Conseils municipaux se tiendront :

- Jeudi 18 mai 2017
- Lundi 19 juin 2017

Fin de la séance à 20h49.